



Dates de séjour		Nombre de nuitées	Nombre de personnes assujetties	Nb de nuitées totales (nb de pers x nb de nuitées)	Tarif taxe de séjour par nuitée	Montant total par séjour	Exonération
Date arrivée	Date départ						Nombre de personnes
Report Feuille précédente >							
<b>Total</b>							

Le registre du logeur, accompagné de votre règlement (à l'ordre du Trésor Public), est à déposer à la mairie dans les 15 jours qui suivent la fin de la collecte annuelle.

Sous réserve de vérification,

Date

Signature